

Le 13 . 2012

sous le N°

124

CESSION DE PARTS SOCIALES

333130.

Entre les soussignés

Monsieur Jean-Michel Dargelas né le 26.09.1949 à Bordeaux demeurant à Villenave d'Ornon, 7 rue Georges Texier, marié en séparation de biens, de nationalité française, ci-après dénommé le cédant,
d'une part,

et

La société IPEI sarl au capital de 7622,45 euros, domiciliée 581 Route de Toulouse, 33140 Villenave d'Ornon ci après dénommée le cessionnaire d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Par les présentes, Monsieur Dargelas Jean Michel cède, délègue et transporte en s'obligeant aux garanties ordinaires et de droit en pareille matière, à la sarl Ipei qui accepte, la part sociale de 15.24 euros numérotée 251, lui appartenant dans la société Sarl A33 Immobilier au capital de 7622.45 euros divisé en 500 parts sociales de 15.24 euros chacune, dont le siège social est 7 rue Georges Texier à Villenave d'Ornon et dont l'activité est marchand de biens

Ladite société, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 389601949

La société Ipei aura la propriété des parts sociales présentement cédées à compter du 1^{er} janvier 2007

Il sera donc aux droits du cédant et aura et exercera à compter dudit jour, tous droits, actions et obligations attachées aux parts cédées.

Etant toutefois rappelé que ladite cession ne sera opposable

- à la Société, qu'après accomplissement des formalités de signification dans les conditions de l'article 1690 du Code Civil;

- et aux tiers, qu'après accomplissement de cette formalité et en outre, qu'après publicité au registre du commerce et des sociétés, dans les termes de l'article 20 de la loi du 24 juillet 1966 et de l'article 14 du décret du 23 mars 1967

La présente cession est faite, consentie et acceptée moyennant le prix principal forfaitaire et irréductible de 15.24 euros par part sociale cédée, soit moyennant le prix total de 15,24 euros.

Aucun titre représentatif des parts sociales cédées n'a été délivré. Conformément aux clauses statutaires, leur propriété résulte uniquement des dits statuts, des actes modificatifs ultérieurs et des cessions de parts régulièrement consenties.

La société Ipei déclare connaître parfaitement la situation juridique actuelle de la société A33 Immobilier et être en possession de tous les éléments et documents établissant ou permettant d'établir l'actif et le passif actuels, de sorte qu'à cet égard, la présente cession est réalisée par la société Ipei en toute connaissance de cause, ce que la société Ipei reconnaît

116 117

expressément.

La présente cession sera signifiée à la société, à la requête et à la diligence du cessionnaire, ou acceptée par elle dans un acte authentique.

Elle sera, en outre, publiée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux conformément à la loi.

Mention des présentes sera consentie partout où besoin sera. Pour remplir toutes formalités nécessaires, tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'un des originaux des présentes.

Pour les besoins de l'enregistrement, il est ici précisé

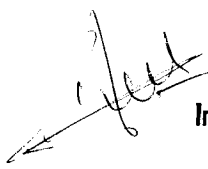
- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code général des impôts,
- et que la société dont les parts sont présentement cédées est soumise à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, les droits de cession de parts sociales sont dus et exigibles lors de l'enregistrement de la présente cession devant intervenir dans le mois des présentes.

Tous les frais des présentes et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence seront à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à Villenave d'Ornon le 2 décembre 2011
En 4 exemplaires.

Enregistré à POLE ENREGISTREMENT S.I.E. BORDEAUX CENTRE
Le 09/12/2011 Bordereau n°2011/2 489 Case n°22 Ext 15370
Enregistrement 25 € Pénalités
Total liquidé vingt-cinq euros
Montant reçu vingt-cinq euros
L'Agent


I.P.E.I.
Immobilier Portage d'Espace Investissement
581 route de Toulouse
33140 VILLENAVE D'ORNON
R.C.S. 432 893 568